

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE DE PROXIMITÉ DU 19 SEPTEMBRE 2019

Point concernant la DMF (Direction des Moyens Fabrication), en présence visio de Mme Bajard RH filière

Concur : Oui il est possible de revenir sur une mission liquidée et payée si un salarié n'a pas rempli correctement sa mission. Maintenant il faut trouver la bonne personne à qui s'adresser pour faire l'opération, la RH filière n'est pas en mesure de nous répondre, elle demande au collaborateur de se rapprocher du service comptabilité... A suivre

Commentaire FO : un mémo avec les nouvelles personnes à joindre pour la filière ne serait pas du luxe ...

Règle sur la prise des RTT : non on ne peut pas poser une RTT le lundi pour le jour même sauf de manière exceptionnelle et avec l'accord du salarié. S'il y a eu erreur, cela sera rectifié.

Commentaire FO : On retrouve ce point dans l'accord collectif d'entreprise de 2013, je vous la redonne, juste pour rappel.

La planification de la prise des jours de RTT se fait pour moitié à l'initiative du salarié et pour moitié à l'initiative de l'employeur, au plus tard 7 jours calendaires avant la date de prise envisagée, dans les conditions suivantes.

Lorsque le salarié bénéficie de 22 jours de RTT :
11 jours sont pris à l'initiative de l'employeur ;
11 jours sont pris à l'initiative du salarié.

Lorsque le salarié bénéficie de 11 jours de RTT :
6 jours sont pris à l'initiative de l'employeur ;
5 jours sont pris à l'initiative du salarié.

Cependant, en cas de circonstances exceptionnelles, ce délai peut être ramené à 1 jour franc, tant à l'initiative du salarié que du chef de service, d'un commun accord.

Les salariés doivent porter à la connaissance du chef de service, par écrit, les dates de départs et le nombre des jours de RTT souhaités.

Ce qui est écrit est plutôt simple et facile à comprendre. Et pourtant ce n'est pas la première fois que ce sujet fait débat !

Pour info au moment où j'écris ce compte rendu, le problème s'est réglé.

Point RCC : 2 départs actés pour la filière en 2019

Réunions de service et entretien individuels / professionnels : la direction cherche une date pour une éventuelle réunion de service et elle travaille sur la planification des entretiens qu'elle n'a pas encore effectué. Ces entretiens auraient dû être effectués avant le 31 juillet 2019 sur Orphée. Heureusement un document papier peut encore être réalisé, quelle chance !

Commentaire FO : Quand ? heu la direction cherche une date ...! Mme Bajard a sensibilisé ses collègues, donc on est sauvé, enfin pas sûr car les RP avaient demandé à ce que les entretiens 2019 soient faits au plus tôt car rien n'avait été réalisé en 2018 !



Point emploi :

RCC sur l'antenne Alsace : 4 départs actés en 2019, 5 départs prévus en 2020 et 1 en 2021.

Point global sur l'emploi au 31 mars 2019 : 1 poste d'éditeur web et 2 postes de monteurs gelés.

La Direction attend 2 choses pour parler de ces futurs postes. L'une concerne une information / consultation prévue au CSE des 26 et 27 septembre de l'évolution de l'organisation au sein des antennes et de la direction du réseau régional France 3 concernant le numérique. L'autre concerne la négociation GPEC (gestion prévisionnel emploi et compétences) qui est en cours

Point sur le service paie : une collaboratrice est en maladie depuis mi-juin, la direction a demandé son remplacement à partir de septembre. On constate que ce n'est pas encore le cas car nous dit-on le profil est difficile à trouver. Alerte donc de la part des élus car cela fait déjà 3 mois que les collègues de ce service font un effort considérable en faisant le travail de leur collègue malade.

Point positif : Un accompagnement est prévu pour la salariée dès son retour

Commentaire FO : à tes côtés aussi pour ton retour !

Point sur les stagiaires

Un étudiant en journalisme, en stage d'observation pour 3 semaines cet été, a fabriqué 4 sujets (2 offs et 2 itw) et a également intervenu en direct sur le plateau JT du 13 août dernier. ...La direction déclare qu'il ne faudra pas que cela se reproduise. Elle préconise également qu'un chef de service ne puisse pas être tuteur d'un stagiaire.

Prime des chefs d'édition :

Les primes à l'acte chef d'édition du second trimestre 2019 seront versées sur la paie de septembre.

Point sur le droit d'alerte rédaction

Un plan d'actions est déjà mis en œuvre et se poursuit suite au droit d'alerte de mars 2018. Les représentants de proximité alertent la direction que la situation risque encore de se dégrader davantage suite à la surcharge de travail, liée aux nouveaux modules. Un point sera fait en novembre.

Congés de fractionnement pour les journalistes

C'est le code du travail qui s'applique car l'acquisition de jours de congés de fractionnement pour les journalistes ne figure pas dans l'accord collectif de l'entreprise.

Les jours de fractionnement ne sont accordés que si le fractionnement du congé principal intervient à l'initiative de l'employeur avec l'accord du salarié.

Aujourd'hui à FTV il n'y a pas de fractionnement à l'initiative de l'employeur.



Vous avez des questions sur les négociations en cours, comme celle de la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences), ou de la polyvalence des métiers, des informations sur les expérimentations à venir ? Ou tout simplement envie d'échanger ?

Alors venez nombreuses et nombreux, vos représentants de proximité seront là !

**Vendredi 27 septembre 2019
rdv ex cantine à partir de 12H**

Une seule adresse pour contacter les élus de votre antenne Alsace : rpalsace@francetv.fr

Vos interlocuteurs FO élus en Alsace :

Emeline Droxler : Représentante de Proximité & Délégué syndical, antenne Alsace

Eric Vial : Délégué syndical central & Élu CSE Réseau France3

Henri Weiken : Élu suppléant CSE Réseau France3

